



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Monsieur Léon Gloden, à la question parlementaire N° 3163 du 7 novembre 2025 de l'honorable Député Dan Biancalana au sujet de la Campagne de recrutement de la Police grand-ducale.

1. Pour quelles raisons la carrière A2, correspondant au niveau du diplôme de Bachelor, n'a-t-elle pas été incluse dans la récente campagne de recrutement de la Police grand-ducale ?

La loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale a introduit le groupe de traitement A2 dans le cadre policier. Entre le 1<sup>er</sup> août 2018, date d'entrée en vigueur de cette loi, et mon entrée en fonction au mois de novembre 2023, aucun recrutement n'avait encore été effectué dans ce nouveau groupe de traitement.

L'accord de coalition du présent Gouvernement prévoit que « *La carrière A2 sera plus clairement définie.* » J'ai décidé la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants de mon ministère, de la Direction générale de la Police et des différents syndicats de police. Le groupe de travail a reçu pour mission de déterminer les missions et les postes à occuper par des « A2 » du cadre policier.

Les réflexions sur l'implémentation de la carrière du A2 du cadre policier sont actuellement toujours en cours et continueront parallèlement au reclassement de certains membres du cadre policier du groupe de traitement C1 au B1 et au relancement du mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement dit « voie expresse ».

A la lumière de ce qui précède, le groupe de traitement A2 policier ne fait actuellement pas partie de la récente campagne de recrutement de la Police grand-ducale.

Je me permets cependant de remarquer que la Police grand-ducale recrute déjà depuis plusieurs années dans la carrière A2 du cadre civil de la Police notamment pour des postes d'informaticiens, de gestionnaires de projets ou encore d'infographistes.

2. Le ministère prévoit-il un recrutement pour la carrière A2 à court terme ? Si oui, quand ce recrutement sera-t-il lancé et combien de postes seront concernés ? Si non, pour quelles raisons aucun recrutement n'est envisagé dans cette carrière ?

Un certain nombre de questions devront être clarifiées au préalable au niveau du groupe de travail avant le lancement d'un recrutement au sein de la carrière A2 du cadre policier.

3. Quel exercice de recrutement est prévu pour la carrière A2 et quels sont les domaines de compétence concernés par celui-ci ?

Je me permets de renvoyer l'honorable Député à mes réponses aux questions sub 1. et sub 2.



4. Combien de postes sont actuellement vacants dans chacune des carrières A1, B1 et C1 au sein de la Police grand-ducale ?

Le nombre de postes vacants alloués en plus à la Police grand-ducale s'élève à 205 pour l'année 2026. La répartition par carrière se présente comme suit :

- A1 : 5
- B1 : 160
- C1 : 40

Il convient de préciser qu'à l'instar des années précédentes, l'ensemble des postes vacants sera probablement occupé pour mi-2026.

Luxembourg, le 19 novembre 2025  
Le Ministre des Affaires intérieures,  
(s.) Léon Gloden